Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere

Département fédéral de l'intérieur
Office fédéral de la culture
Etat-major direction
Hallwylstrasse 15
3003 Berne

Berne, le 16 septembre 2014

Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2016-2019 («Message culture») – Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes heureux de pouvoir nous exprimer sur le projet de Message sur la culture pour les années 2016-2019 et vous remercions pour l'invitation. La présente prise de position est le fruit d'une étroite collaboration entre l'Union des villes suisses (UVS) et sa section, la Conférence des villes en matière culturelle (CVC). Elle repose sur une vaste consultation de tous nos membres.

Ceci montre la grande importance des villes en tant que lieux de vie culturelle et en tant qu'acteurs de la promotion de la culture. Le fait que 40% du financement public de la culture proviennent des centres urbains, 40% également des cantons, tandis que les autres communes et la Confédération contribuent à hauteur de 10% est connu. C'est pourquoi la stratégie de la Confédération en matière d'encouragement culturel nous importe au plus haut point. La première partie de cette prise de position porte sur le Message sur la culture en général, la seconde comporte nos commentaires à propos de certains volets spécifiques.

1. Appréciation générale

Le projet de Message pour les années 2016-2019 suscite un écho largement positif dans nos rangs. Nous estimons que le texte est cohérent, courageux et dynamique. Nous saluons tout particulièrement le fait que le Conseil fédéral ait tenu compte et approfondi en détail les développements en cours et les défis actuels et qu'il ait défini trois axes d'actions prioritaires pour la politique d'encouragement culturel des prochaines années. Nous partageons l'analyse selon laquelle la culture joue un rôle important dans une société en pleine mutation, notamment en tant que pont entre l'évolution globale et la vie locale. A notre avis, les trois axes sont pertinents et il est heureux que le Message sur la culture montre clairement que des moyens financiers supplémentaires sont nécessaires pour réaliser les objectifs fixés.

Monbijoustrasse 8, Case postale 8175, 3001 Berne
Téléphone +41 31 356 32 32, Téléfax +41 31 356 32 33
info@uniondesvilles.ch, www.uniondesvilles.ch

Le Message sur la culture 2016-2019 est marqué par une claire volonté de façonner la politique culturelle et il suit une structure transparente. Cela a un effet positif sur la cohérence interne du projet. Mais nous regrettons le manque, à divers endroits, d'une différenciation plus nette des activités de l'Office fédéral de la culture (OFC) et celles de Pro Helvetia. Concernant les concepts d'encouragement de cette dernière, il nous semble important qu'elle suive la tendance de la toujours plus grande interdisciplinarité dans la création artistique et qu'elle abandonne la réflexion liée à des catégories figées.

Nous sommes particulièrement satisfaits de lire que l'OFC et Pro Helvetia sont disposés à collaborer avec les autres acteurs de l'encouragement public de la culture. Le Dialogue national sur la culture, qui est la plateforme nationale de collaboration à cet effet, est encore en phase de mise en place. A notre sens, il est clair qu'un organe commun pour la négociation et la discussion doit exister. La diversité culturelle de la Suisse va de pair avec une vaste palette et une grande diversité d'approches et de manières de faire des politiques et des administrations dans le domaine culturel. Il est d'autant plus important de compter sur une plateforme pour évoquer les défis et apprendre les uns des autres.

Les villes et les communes urbaines demandent donc que les échanges de connaissances et d'informations soient intensifiés dans le cadre du Dialogue national sur la culture, tant sur le plan technique que politique. Il nous tient à cœur de poursuivre ce Dialogue, plateforme de coordination qui permet de fixer ensemble l'agenda des trois échelons étatiques. Des journées de travail commun pourraient être organisées sur des thèmes d'actualité en politique culturelle, respectivement des thèmes liés à la promotion culturelle (par exemple «champ de tension dans les contrats de subvention, évaluation et sanction» ou «Médiation culturelle selon les trois perspectives, de la Confédération, des cantons et des communes», ou encore «Art et espace public»). Une collaboration avec les milieux scientifiques et le corps enseignant pourrait aussi être envisagée.

Il faudra encore analyser l'importance à donner, dans ce contexte, au concept de «politique culturelle nationale», objet de plusieurs commentaires critiques de la part de nos membres. Il s'agit en effet de distinguer entre une «politique culturelle nationale» qu'il faut encore définir et la politique culturelle de la Confédération, en particulier parce que l'encouragement de la culture est, selon la Constitution fédérale, une tâche cantonale et communale. En l'état, nous sommes d'accord avec le Message pour dire que les trois échelons étatiques doivent analyser ensemble les défis de la politique culturelle et les réponses à leur apporter ou à élaborer. Mais il faut rappeler que la création culturelle et la promotion de la culture se font, en Suisse, surtout sur le plan local et régional. Cette diversité est précisément une des forces de la politique culturelle suisse. Dans ce sens, une politique culturelle nationale doit précisément tenir compte de cette diversité et des différences.

La suite de ce texte se penche sur certains points spécifiques du Message. Lorsque nous ne commentons certains aspects, c'et que nous partageons les explications données par le Message.

2. Aspects particuliers

2.1 Prix et récompenses

De nombreuses villes et de nombreux cantons disposent déjà de systèmes, larges et élaborés, pour l'octroi de prix et de récompenses aux artistes, considérées comme des composantes de

l'encouragement de la culture. Dans un pays multiculturel et plurilingue, des prix nationaux ne sont probablement judicieux que dans certaines disciplines artistiques. Il vaudrait la peine de procéder à un examen de la pertinence de la politique des prix de la Confédération. Mais en même temps, nous pouvons aussi imaginer des prix pour la meilleure exposition de beaux-arts ou pour le meilleur projet de médiation.

Sur cette base, les villes et les communes urbaines considèrent les prix et distinctions de manière assez partagée: certaines (plutôt grandes) villes estiment qu'il leur incombe de décerner des prix, alors que d'autres villes (généralement plus petites) apprécient que leurs artistes puissent se voir distingués au niveau national, sachant que les collectivités dont ils sont issus n'auraient pas les ressources nécessaires. Des doutes ont également été exprimés quant à la visibilité (nationale et/ou internationale) qui peut être obtenue par le biais de ces distinctions.

Les villes souhaitent que le Message culture aborde explicitement la question de la composition des jurys, notamment en termes de représentativité des différentes régions linguistiques et des régions périphériques.

Nous suggérons également que les prix et distinctions ne se limitent pas à des événements de prestige, mais qu'ils tendent également à favoriser la diffusion des œuvres/artistes récompensés. Les villes soutiennent, sur le fond, les prix nationaux, mais demandent à la Confédération de financer également les célébrations qui entourent leur attribution.

2.2 Arts visuels

Nous saluons la poursuite des mesures d'encouragement prises jusqu'ici dans le domaine des arts visuels, tout comme nous approuvons la création de bourses à la création d'œuvres pour les arts visuels (y compris la photographie). Cette augmentation de crédits de 1 million de francs ne compense toutefois que partiellement la suppression de l'enveloppe de 2,5 millions de francs décidée dans le Message sur la culture 2012-2015.

2.3 Théâtre

Le Message se concentre ici avant tout sur la scène théâtrale dite libre, ses productions et sa diffusion, en Suisse et à l'étranger. Pour les villes, le secteur théâtral compte toute une série de petites et grandes institutions. Elles s'occupent de théâtres ayant plus ou moins de personnel. Les pouvoirs publics ont aussi, de ce fait, une certaine responsabilité d'employeur (de politique sociale), que le théâtre soit celui «de la ville» ou une plus petite scène. La plupart de ces institutions sont dirigées par des organes de droit privé, mais sont fortement dépendantes des subventions publiques. Le monde traditionnel du théâtre est en outre en pleine mutation: l'image du métier a changé, les besoins du public sont plus larges et les subventions ne sont plus aussi sûres, surtout pour les maisons traditionnelles avec leurs coûteuses productions.

Il est à nos yeux justifié que les activités de Pro Helvetia se concentrent, dans une perspective nationale, sur les troupes indépendantes, sur les spectacles invités et sur les tournées, ainsi que sur l'échange et la diffusion. Nous souhaitons toutefois une activité de promotion qui vise l'échange entre les régions en général et pas seulement entre les régions linguistiques, car les échanges entre la ville

et la campagne et entre les différentes régions, indépendamment de la langue, sont importants pour la formation de l'identité suisse. Dans le domaine du théâtre, où il n'y a pas pratiquement pas d'agences, Pro Helvetia peut jouer un rôle important dans l'impulsion, les conseils et l'organisation de tournées et l'accueil de troupes invitées. Nous reviendrons ci-après sur le rôle de la Confédération dans le domaine de l'aide aux festivals.

2.4 Littérature

Le panorama de l'encouragement de la littérature dans notre pays offre une importante base pour la conception de la future activité de promotion de la Confédération, des cantons et des villes. Ce thème est aussi traité dans le Dialogue culturel national. Il est donc important que la stratégie de la Confédération se base sur ce travail de coordination.

Le message culture 2016-2019 tisse un lien étroit et direct entre l'encouragement de la littérature, l'encouragement de la lecture et l'accès facilité à la culture en général, et cela se justifie du point de vue de la Confédération. Pour les villes en revanche, la médiation culturelle et l'accès à la culture forment un champ bien plus large, l'encouragement de la lecture n'y occupant qu'une petite place. Lorsqu'il s'agit de soutenir certains projets dans ce cadre-là, il est donc important d'analyser avec précision ce qui existe déjà dans les villes et les communes et de construire sur cette base-là.

L'encouragement éditorial, en relation avec celui de la lecture et la promotion des langues nationales, est juste et fait sens. A notre avis, il faut un concept clair pour tenir compte de la situation particulière de ce domaine, à l'intersection entre culture et économie. C'est pourquoi nous souhaitons ici une mise au point dans le sens qu'il ne s'agit pas d'un encouragement éditorial en général, mais d'un soutien à des éditeurs qui assument des tâches de politique culturelle de valeur.

2.5 Musique

Nous approuvons la poursuite des mesures existantes et les propositions formulées. En complément, ici aussi, nous nous permettons d'indiquer que pour les villes, le défi est surtout posé par le minimum vital pour les nombreuses musiciennes et musiciens travaillant dans des orchestres professionnels, des troupes indépendantes ou en tant qu'indépendants, dans tous les genres musicaux, pas seulement la musique classique. Dès lors, il est important que Pro Helvetia dispose de moyens pour aider une partie de ces artistes à trouver leur place sur le marché international. Dans ce sens, nous saluons expressément l'encouragement de la composition contemporaine et du projets «Œuvres suisses».

2.6 Festivals

A plusieurs endroits du Message, il est question de festivals qui seront, désormais, soutenus par la Confédération, plus spécifiquement dans les domaines de la musique et du théâtre. En principe, nous sommes d'accord, mais nous demandons un concept très clair de la Confédération qui préciserait ce qu'elle entend par festival, quelles manifestations dans quelle catégorie d'art sont aujourd'hui déjà soutenues et comment ce soutien peut évoluer.

En principe, nous estimons que la Confédération devrait se concentrer sur des festivals qui ont un rayonnement international et qui répondent à des critères d'encouragement tels que l'innovation, le

niveau artistique, la subsidiarité, etc. Un soutien de la Confédération permettrait aux grands festivals internationaux de Suisse de disposer des mêmes atouts que leurs concurrents à l'étranger. Mais cela suppose des moyens financiers suffisants.

2.7 Danse

Il ressort d'un sondage auprès des villes membres de la CVC que les conventions de soutien conjoint constituent un instrument apprécié assez unanimement par les grands centres urbains, mais cependant très peu adapté aux périphéries. Pour le soutien aux compagnies établies hors des grands centres et pour favoriser la danse dans les régions périphériques, le travail effectué notamment par Reso – Réseau Danse Suisse (et par Corodis en Suisse romande) reste ainsi indispensable. Les villes soutiennent le rôle central de Reso comme outil de coordination rassemblant les différents niveaux politiques ainsi que les organisations concernées autour d'un domaine artistique (comme par exemple la fête de la danse).

Les villes saluent la volonté de poursuivre les mesures d'encouragement déjà mises en œuvre. Par ailleurs, elles se réjouissent de l'intérêt porté à l'encouragement de la relève ainsi qu'au soutien envisagé aux festivals et aux scènes qui favoriseront la diffusion de productions suisses. L'annonce d'une volonté d'optimisation des conventions de soutien conjoint est également très favorablement accueillie par les villes concernées.

Enfin, nus saluons aussi la création et le soutien à des bureaux de production et de diffusion et nous partageons volontiers la définition des critères. Ces critères devraient, pour que l'ensemble ait un sens, se baser sur les structures existantes des villes, des régions et des cantons.

2.8 Cinéma

Le message culture réaffirme l'engagement de la Confédération envers l'encouragement de la production cinématographique, cette dernière étant d'ailleurs une de ses compétences prioritaires. Les principaux défis présentés semblent complets, mais nous rappelos voloniters, à cet égard, la collaboration, qui nous semble très importante, avec les agences régionales de promotion du cinéma. Indépendamment des mutations profondes de ces dernières années dans le domaine du cinéma, des mutations qui vont du reste se poursuivre, la salle de cinéma conserve sa haute valeur pour l'accès au film et de la vie culturelle dans les villes.

S'agissant des objectifs et mesures, nous saluons la création du PICS-Promotion de l'investissement dans la cinématographique en Suisse, accompagné d'une augmentation financière. Ce projet pourrait trouver un relais auprès des différents organes de promotion économique et touristique des cantons et des villes.

Le rôle important du cinéma s'agissant de la diversité culturelle de notre pays doit être renforcé par un engagement accru de la Confédération, tel que le propose la modification de la Loi sur le cinéma (LCin). Par ailleurs, au vu du succès et de la reconnaissance de plus en plus marqués des cinéastes suisses sur le plan international (succès critique, public, récompenses, etc.) le renforcement de leur statut d'«ambassadeur culturel» est à développer, par l'organisation par exemple d'événements en collaboration entre Présence Suisse, Pro Helvetia et les ambassades /consulats concernés.

2.9 Musées, collections et bibliothèques

Le Message prévoit pour la période 2016-2019 une évaluation en profondeur des actuelles contributions dans ce domaine. A notre avis, il s'agit ici de définir des critères contraignants et tournés vers l'avenir pour déterminer quels musées d'importance nationale peuvent être des centres de compétences avec un rayonnement. Nous saluerions un concept clair de la Confédération concernant sa politique muséale et sa politique en matière de collections. Il faudrait que les institutions qui ont, outre une tâche de médiation, une mission de collectionner et de conserver les biens et l'héritage culturel soient clairement distinguées de celles qui se consacrent uniquement à la médiation et aux activités d'exposition. Les deux types d'institutions ne doivent pas avoir la même importance. De plus, la Confédération devrait financer davantage les musées et les collections d'importance nationale et internationale, en particulier pour l'entretien et le soin des collections.

Le chapitre «héritage audiovisuel» devrait aussi être pris en considération en relation avec les musées et les collections. La Fondation suisse pour la photographie organise ainsi de nombreuses expositions et doit être évaluée selon des critères muséaux. Il faudrait aussi intégrer dans ce concept les organisations dédiées à la documentation professionnelle de la création artistique et culturelle sur le plan suisse, comme, par exemple, les Archives suisses de la Danse ou la Collection suisse de théâtre. Il faut également définir des critères pour les projets de digitalisation.

Nous prenons connaissance des arguments avancés pour le renoncement à une garantie d'Etat, respectivement à une solution nationale en matière d'assurance, mais nous regrettons et critiquons cette décision. Nous rappelons que, selon le Parlement, la Confédération devrait être davantage sollicitée pour la prise en charge des coûts d'assurance. Il faudrait au moins relever le niveau actuel de l'aide financière.

2.10 Culture du bâti, patrimoine culturel et monuments historiques

Les villes et les communes à l'esprit urbain vivent souvent des conflits entre les exigences de l'aménagement du territoire et de la politique énergétique d'une part, un soin durable aux monuments historiques d'autre part. Nous saluons la direction générale des mesures prévues dans ce domaine. Les villes et communes urbaines étant directement concernées (de nombreux monuments historiques sont sur leur territoire), elles souhaitent être intégrées dans les organes compétents.

Nous saluons tout particulièrement l'intention d'élaborer une stratégie pour la culture du bâti. Outre le soin aux constructions passées, il est important de sensibiliser la politique et la société à la culture architecturale contemporaine. Les villes offrent volontiers leur collaboration pour la réalisation des mesures proposées dans le Message.

2.11 Participation culturelle: formation musicale, promotion de la lecture, médiation culturelle, culture populaire et culture amateur

Comme le groupe de travail responsable du dossier au sein du Dialogue national sur la culture, nous définissons la «participation culturelle» comme un continuum entre la confrontation réceptive avec la culture et la création culturelle active et autonome. Nous estimons que les réflexions et les mesures développées dans ce domaine sont tout à fait innovantes et qu'elles permettent de réaliser les objectifs fixés. C'est pourquoi nous soutenons aussi le complément proposé à l'article 9a de la Loi sur

l'encouragement de la culture (LEC). Les mesures prévues pour la promotion de la lecture ont suscité un bon écho, de même que celles qui concernent la culture populaire et la culture amateur. Concernant la mise à jour de l'inventaire de l'héritage culturel immatériel, il faut souligner que les traditions très variées de l'espace urbain auraient mérité une place plus importante. En revanche, en ce qui concerne la médiation artistique, elle est déjà, à notre avis, très présente dans le travail quotidien de nombreuses institutions des villes et des communes. A cet égard, nous renvoyons aussi à la culture scientifique qui est apportée dans les 115 musées d'histoire naturelle de Suisse.

Quant au nouvel article constitutionnel sur l'encouragement de la musique, l'Union des villes suisses l'a soutenu en campagne de votation. Elle a aussi toujours dit que la formation musicale, en Suisse, atteint déjà, globalement, un bon niveau. Il nous paraît judicieux, adapté à l'époque et utile de mettre en œuvre l'article constitutionnel 67a en complétant la LEC. Les mesures prévues sont également à saluer, surtout parce qu'elles respectent la répartition fédérale des compétences. Le fait que la nouvelle législation mette les élèves des écoles professionnelles et les élèves des gymnases sur pied d'égalité est également une bonne chose.

2.12 Langues, compréhension et échanges culturels en Suisse

Sur le fond, nous soutenons la direction générale de la politique des langues de la Confédération, qui dispose dans ce domaine d'une longue expérience. A long terme, il nous paraît incontournable de prendre des mesures appropriées, allant au-delà de la politique culturelle, pour que nous continuions à nous comprendre et à pouvoir réaliser des échanges à l'intérieur du pays. L'école ne peut pas tout faire. Les échanges dans les médias, les entreprises, dans le sport ou dans d'autres associations et organisations de loisirs sont également importants (dans les villes bilingues également, entre autres). La Confédération peut créer une bourse d'idées et une plateforme d'échanges, fournir des aides au lancement de projets et encourager les projets dont la bonne pratique est attestée.

2.13 Travail culturel à l'étranger

Les artistes commencent en général leur carrière sur le plan local. Ces premières étapes sont accompagnées et soutenues par les pouvoirs publics communaux. Cette promotion ne s'oriente pas, à juste titre, d'une future «mise en valeur» internationale. Les artistes qui veulent vivre longtemps de leur art et qui ont l'ambition de susciter une certaine résonance hors du marché suisse doivent cependant «sauter» par-dessus les frontières. Les artistes assument aussi un rôle, important, d'«ambassadrices et ambassadeurs» des villes suisses ou de la Confédération. Ils révèlent le potentiel artistique et créatif de leur lieu de vie et présentent ainsi une sociale ouverte et dynamique qui considère l'art comme un espace de réflexion important.

Du point de vue de la promotion culturelle des communes, il est donc important que ces efforts ne se limitent pas au plan local. Les artistes des (grandes) villes se voient aussi davantage dans un contexte international que local ou national.

Le Message donne aussi des impulsions importantes pour faire connaître et diffuser sur le plan international des artistes suisses: les villes saluent l'élargissement des échanges avec l'étranger prévu par Pro Helvetia (bureaux de promotion, exploration de nouveaux marchés, présence sur des plateformes). Elles attirent l'attention sur le fait que diverses villes ont déjà de l'expérience dans le travail

culturel à l'étranger (par exemple avec les ateliers d'artistes à l'étranger, les partenariats de villes, les manifestations à l'étranger) et que certaines ont déjà lancé des initiatives. Le travail de Pro Helvetia à l'étranger devrait par conséquent être coordonné et discuté avec celui des villes. Des projets spécifiques devraient ainsi être lancés en étroite collaboration entre Pro Helvetia et les villes (en ce qui concerne l'octroi des ateliers de travail également, par exemple).

La collaboration au sein de réseaux internationaux, en particulier la participation suisse aux programmes culturels européens, est essentielle. Des thèmes d'actualité comme les droits d'auteur ou la digitalisation ne peuvent pas être réglés sur le plan national. L'attitude de l'Union européenne vis-à-vis de certains géants, comme l'industrie américaine du cinéma par exemple, est très importante. Ces débats ont des conséquences sur le climat culturel en Suisse. Pour les villes, il est très important que la Suisse puisse participer à une politique culturelle européenne. Il serait judicieux de coordonner les prises de position de la Confédération et des villes, qui abritent de nombreuses institutions et artistes.

2.14 Culture et innovation / design

Il faut le dire d'emblée: la culture contribue globalement à l'innovation dans la société. Au-delà de ce constat, les milieux culturels et créatifs jouent un rôle économique de plus en plus grand dans les villes. Le secteur affiche un dynamisme certain. Toutefois, ce succès suscite aussi des incertitudes: qui, parmi les acteurs culturels, a droit à des subventions et qui n'y a pas droit, où sont les frontières entre encouragement de la culture et promotion économique?

Les villes soutiennent la vision selon laquelle la Confédération vise une collaboration plus forte entre la promotion de la culture et de l'innovation, d'une part, et la promotion économique d'autre part. Pour les villes, il est judicieux que la Confédération s'engage dans un domaine clairement défini, à savoir le design, et qu'il assume une mission également clairement définie, celle de pont pour la relève sur la voie entre les institutions de formation et l'entrée dans le monde économique. Pour bien séparer les tâches, il faut établir que l'encouragement du design est du ressort de la Confédération, respectivement de Pro Helvetia, et qu'aucun engagement financier n'est à attendre des villes. Les cantons et les villes gérant les lieux de formation, les points principaux de la promotion du design doivent être coordonnés étroitement avec les partenaires et les institutions concernées.

En vous remerciant de bien vouloir prendre connaissance de nos réponses et remarques avec bienveillance, nous vous transmettons, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames et Messieurs, nos cordiales salutations.

Union des villes suisses

Le président

Kurt Fluri, conseiller national
Maire de Soleure

Le président

Fabien Ruf
Délégué culturel de Lausanne